Le STAN-INFO

Février/Mars 2021 Vol. 03— Numéro 02

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

CENTRE MUNICIPAL

221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, (Québec), JOS 1W0

Téléphone : 450-373-8944

Télécopieur : 450-373-8949

https://www.st-stanislas-de-kostka.ca/

Lundi au jeudi : 9 h à 16 h Vendredi : 9 h à 12 h ¹ Fermé entre 12 h et 13 h



AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2021, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 330-2018 EN MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-6

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné;

Lors de la séance du conseil tenue le 9 février 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant, « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2021, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 330-2018 EN MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-6 »

Conformément à l'arrêté 2020-033 de la ministre de la santé et des Services sociaux, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 403-2021 est remplacée par une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 19 février au 8 mars 2021. Vous êtes donc invités à partager vos observations et vos commentaires, par écrit, à la Municipalité relativement à ce projet de règlement. Les commentaires concernant ce projet de règlement doivent être acheminés par courriel à l'adresse da@st-stanislas-de-kostka.ca ou par la poste, à l'adresse suivante.

Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka 221, rue Centrale Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0

Vous pouvez également déposer vos commentaires à la même adresse dans le passe-lettre situé à droite de l'entrée principale.

Le projet de règlement numéro 403-2021 vise à modifier la grille des usages et normes de la zone H-6, en ajoutant l'utilisation habitations multifamiliales avec un maximum de 6 logements. La zone H-6 est située sur le côté Est de la rue Centrale, au Sud de la voie ferrée. Vous trouverez ci-bas le plan montrant la zone en question.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité. Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 11 février 2021



Jean Robidoux, Directeur général par intérim



LE BONHEUR EN FAMILLE.

ÇA SE VIT ICI!

MULTI CARDIO

Les cours de multi cardio se poursuivent sur la page Facebook de la Municipalité. Tous les jeudis de 9 h 30 à 10 h 30 en direct et c'est gratuit . Les cours se termineront le jeudi 4 mars.

INFOS MUNICIPALES

TAXES MUNICIPALES

Le premier versement de compte de taxes doit être payé pour le 10 mars 2021. Vous pouvez payer via Desjardins sur AccèsD ou faire un chèque au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka que vous pouvez poster ou déposer dans la chute près de la porte principale de l'Hôtel de Ville. Si vous désirez recevoir une copie de votre compte de taxes par courriel, vous devez nous le faire savoir par courriel à l'adresse: administration@st-stanislas-de-kostka.ca, ou par téléphone au 450 373-8944 poste 200.

SÉANCE DU CONSEIL

Prochaine séance du conseil

Mardi le 9 mars à 20h en visioconférence

Pour assister à la séance du conseil en direct vous devez nous faire parvenir un courriel avant le 9 mars à 11h à l'adresse ; info@st-stanislas-de-kostka.ca

STATIONNEMENT

N'oubliez pas qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser votre véhicule routier sur le chemin public entre minuit et six heures le matin à compter du 1^{er} décembre, et ce, jusqu'au 1^{er} avril inclusivement. Cet avis est valide pour tout le territoire municipal.



LICENCES DE CHIEN

Nous sommes heureux de vous annoncer que vous pouvez désormais vous procurer les licences 2021 pour vos animaux de compagnie directement en ligne sur notre site Internet

www.spcamonanimo.com

CHANGEMENT D'HEURE

On avancera l'heure dans la nuit du 13 au 14 mars

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné que le règlement numéro 393-2020, établissant la grille des usages et normes pour la zone H-16 au règlement de zonage numéro 330-2018, est entré en vigueur en date du 21 janvier 2021, suite à l'émission d'un certificat de conformité signé par madame Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Donné à Saint-Stanislas-de-kostka, ce 9 février 2021.

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 9 février 2021.

Jean Robidoux, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CALENDRIER DES COLLECTES

FÉVRIER 2021									
D	L	М	M	J	V	S			
	10	2	3	4	5	6			
7	8	9	10	11	12	13			
14	15	16	17	18	19	20			
21	22	23	24	25	26	27			
28									

MARS 2021										
D	L	M	M	J	٧	S				
	1	2	3	4	5	6				
7	8	9	10	11	12	13				
14	15	16	17	18	19	20				
21	22	23	24	25	²⁶	27				
28	29 (==) ÎII	30	31							

Les vaccins seront disponibles graduellement. Certaines personnes seront vaccinées avant d'autres.

Les personnes âgées et celles ayant certaines maladies chroniques ont un risque plus élevé de développer des complications et de décéder à cause de la COVID 19. La majorité des décès sont survenus dans des milieux de vie hébergeant des personnes âgées. Des éclosions y ont été rapportées, touchant à la fois les résidents et les travailleurs de la santé. Le vaccin sera administré chez ces personnes en priorité.

À mesure que les vaccins seront progressivement disponibles au Canada, la vaccination pourra être administrée à un plus grand nombre de personnes.

La priorisation proposée des groupes à vacciner est préliminaire. Elle suit l'ordre suivant :

- Les personnes vulnérables et en grande perte d'autonomie qui résident dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou dans les ressources intermédiaires et de type familial (RI□RTF);
- Les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux en contact avec des usagers;
- Les personnes autonomes ou en perte d'autonomie qui vivent en résidence privée pour aînés (RPA) ou dans certains milieux fermés hébergeant des personnes âgées;
- Les communautés isolées et éloignées;
- Les personnes âgées de 80 ans ou plus;
- Les personnes âgées de 70 à 79 ans;
- Les personnes âgées de 60 à 69 ans;
- Les personnes adultes de moins de 60 ans qui ont une maladie chronique ou un problème de santé augmentant le risque de complications de la COVID-19;
- Les adultes de moins de 60 ans sans maladies chroniques ou problèmes de santé augmentant le risque de complications, mais qui assurent des services essentiels et qui sont en contact avec des usagers;
- Le reste de la population adulte;
- La vaccination des enfants et des femmes enceintes sera déterminée en fonction d'études à venir sur la sécurité et l'efficacité des vaccins chez ces personnes.

SÛRETÉ DU QUÉBEC

MISE EN GARDE - Vols de colis



Afin de ne pas avoir de mauvaises surprises lors d'achats par Internet et afin d'éviter les vols de colis, nous vous invitons à prendre en note les conseils suivants :

Consultez les options offertes par le service de livraison. privilégiez la collecte du colis à l'un des points de dépôts offerts dans votre localité ou à l'un des comptoirs de détail sécurisés;

Surveillez attentivement la progression du cheminement de la livraison de vos colis (au moyen du système de repérage électronique qui vous est offert), afin d'être présent au moment de la livraison;

En cas d'absence, demander à une personne de confiance de ramasser le colis pour vous. Au besoin, modifiez l'adresse de livraison pour le domicile d'une personne de confiance qui sera disponible au moment de la livraison.;

Aménagez un endroit sécurisé (par exemple un coffre muni d'un cadenas) près de l'entrée de votre domicile pour le dépôt de vos colis. Prévoir des instructions au livreur afin qu'il puisse le verrouiller.

SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES ET D'INTERVENTION D'URGENCE

N'oubliez pas de remplir le formulaire d'auto-inspection que vous avez reçu par la poste avec votre compte de taxes.

Vous avez seulement 5 questions à répondre pour nous aider à sauver des vies.

Merci de faire de votre municipalité un lieu sécuritaire où il fait bon vivre.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter notre préventionniste

450 373-8944 #207

BIBLIOTHÈQUE

MAXIME-RAYMOND

MARDI: 9H À 15H

MERCREDI: 17H à 20H

JEUDI: 13H À 16H

SAMEDI: 9H À 12H

Ouverture de la bibliothèque

La bibliothèque est maintenant ouverte aux citoyens! Des mesures de protection sont HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE mises de l'avant afin d'assurer la sécurité de tous : distanciation physique, désinfection des espaces après utilisation, quarantaine, etc.

Le port du masque de procédure est requis, tant pour le personnel que pour les usagers.

Celui-ci doit être porté en tout temps lors de la présence à la bibliothèque.

Retour des documents uniquement par les chutes à livres afin de permettre la mise en

quarantaine.

Réaménagement et nouveautés

Venez voir le nouvel aménagement de la section des romans jeunesse, dorénavant classés par groupe d'âge! Également, plusieurs nouveautés à découvrir dans la section

ADO BD!

Association de soccer Saint-Stanislas-de-Kostka, Comment sera 2021?

Malgré la pandémie, il faut se préparer pour notre saison d'été. Bien entendu, nous devrons attendre les directives gouvernementales et celles de la fédération de soccer du Québec.

Afin d'être prêt au moment opportun, nous tiendrons les inscriptions en ligne sur notre site Internet sous l'onglet «INSCRIPTION».

Trois volets sont proposés:

Récréatif pour les enfants de 04 à 10 ans, garçons et filles né(e)s entre 2017 et 2011;

Compétitif juvénile pour ceux et celles de 08 à 16 ans né(e)s entre 2005 et 2013.;

Compétitif senior pour ceux et celles de 17 ans et plus, né(e)s avant 2014.

Si vous connaissez des personnes qui seraient intéressées à jouer et à s'amuser, n'hésitez pas à nous les recommander.

Pour les coûts, ils ne seront pas exigibles immédiatement. Nous attendrons la confirmation que la saison se tiendra bel et bien. Cependant, inscrivez-vous entre le 14 et le 18 mars 2021.

Pour toute information, veuillez nous contacter via notre site; www.soccer-st-stan.com.

OFFRE D'EMPLOI

Animateur-animatrice camp de jour

Notre service des loisirs et de la culture vise à organiser et à soutenir le développement d'activités culturelles, récréatives ou communautaires afin de répondre à l'ensemble de la population.

Si vous désirez faire partie de cette équipe qui a à cœur l'animation de notre milieu pour le bien-être de nos citoyens, voici le défi que nous vous offrons:

Se rapportant au coordonnateur du camp de jour, l'animateur planifie, organise et anime des activités sécuritaires adaptées pour les enfants du groupe d'âge dont il a la supervision. Le poste vous semble intéressant? Sachez que pour occuper celui-ci, vous devrez non seulement partager nos valeurs qui sont l'esprit d'équipe, l'orientation citoyenne, l'intégrité et la loyauté, mais vous devrez également être disponible tout au long de l'été, du 28 juin au 20 aout 40 heures par semaine.

L'échelle salariale d'entrée est de 13,68 \$/h répartie en 9 échelons. Les conditions de travail et particularités du poste pourront vous être communiquées lors de l'entrevue.

Le défi vous plait ? Prière de soumettre votre candidature à l'attention du service des loisirs à : loisirs@st-stanislas-de-kostka.ca, et ce, avant le 19 mars 2021, 16 h 30.

À LA MAIRIE

Caroline Huot Mairesse Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

Poste vacant

Conseiller District 1 conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

Jean-François Gendron

Conseiller District 2 conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

Louise Théorêt

Conseillère District 3 conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

Michel Taillefer

Conseiller District 4 conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

ST-STANISLAS DE KOSTKA

Poste vacant

Conseiller District 5 conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Archambault

Conseiller District 6 conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca